CHASSEURS du RHÔNE et de la MÉTROPOLE de LYON

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON
1 Allée du Levant
69890 LA TOUR DE SALVAGNY
www.fdc69.fr

Service validation :

04.72.19.15.14 (du 12 juin au 15 septembre 2017)

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER
Campagne de chasse 2017-2018

BON DE COMMANDE

N° d'identification

Identification du demandeur

.

A compléter uniquement si les données inscrites ci-dessus sont incomplètes ou erronnées

Nom d'usage : ……
Nom de naissance : ……..
Prénom : ……...
Adresse : ……..
Code postal : …… Commune : ……..……

Pour vous joindre

Téléphone : ……..……
Mail : …… @ ……..……..

Références du permis de chasser

Numéro : ……. délivré le ……..
Par préfecture de : ……
Dans le cas du duplicata précisez aussi les références :

Numéro : ……..… délivré le ……..…….
Date de naissance : ……

A compléter uniquement si les données inscrites ci-dessus sont incomplètes ou erronnées

Numéro* : …… délivré le * …….
Par ☐ préfecture de * : …….. ☐ ONCFS
Dans le cas du duplicata précisez aussi les références :

Numéro* : …… délivré le *…….
Date de naissance * ……

**** Informations indispensables sous peine de retour du dossier***

Autorisation de chasser pour mineur et majeur en tutelle

Accordée par :
Père / Mère / Tuteur** : ……
Juge des tutelles** : …….
Le : ……Signature :

**** rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation**

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :
- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DOCUMENT DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Je soussigné :
- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-contre sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande dans les conditions indiquées dans le cadre ci-après,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet bécasse pour la saison 2017-2018

A ……..
Le ……

Signature OBLIGATOIRE :

☐ **Je désire recevoir le Carnet de prélèvement BECASSE pour la saison 2017-2018**
Retour obligatoire avant le 30 juin 2018,
à défaut, vous ne recevrez pas celui de la saison 2018-2019 !

Nature de la validation demandée : ***Cocher la case correspondante*** **(Chèque à l'ordre de la FDCRML – Régie de Recettes)**

☐ Permis départemental 69 : **139.14 €**	☐ Permis national Petit Gibier : **329.43 €**	☐ Permis national Petit et Grand gibier 69 : **401.43 €**
☐ avec assurance à 22 € **(1)** : **161.14 €**	☐ avec assurance à 22 € **(1)** : **351.43 €**	☐ avec assurance à 22 € **(1)** : **423.43 €**

(1) Demande de souscription de l'assurance chasse RC chez Groupama, après avoir pris connaissance de la notice d'information identique à la saison précédente et téléchargeable sur www.fdc69.fr ou envoyée sur simple demande auprès de votre Fédération.

☐ **ATTENTION ! Cochez cette case si votre validation est nécessaire avant le 1er juillet 2017.**

Si vous désirez obtenir un type de validation qui ne figure pas ci-dessus, reportez-vous au verso de ce document →

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.

PERMIS BI-DEPARTEMENTAL					
Cocher votre choix	**69 et 01**	**69 et 07**	**69 et 38**	**69 et 42**	**69 et 71**
Petit gibier dans les 2 départements	☐ 253.28 €	☐ 249.28 €	☐ 262.28 €	☐ 275.28 €	☐ 264.28 €
Petit gibier dans les 2 départements AVEC ASSURANCE (1)	☐ 275.28 €	☐ 271.28 €	☐ 284.28 €	☐ 297.28 €	☐ 286.28 €
Petit et Grand gibier dans les 2 départements	☐ 289.28 €	☐ 279.28 € (timbre sanglier)	☐ 296.28 €	☐ 275.28 €	☐ 284.28 €
Petit et Grand gibier dans les 2 départements AVEC ASSURANCE (1)	☐ 311.28 €	☐ 301.28 € (timbre sanglier)	☐ 318.28 €	☐ 297.28 €	☐ 306.28 €

(1) Demande de souscription de l'assurance chasse RC au prix de 22 € chez Groupama, notice téléchargeable sur www.fdc69.fr ou envoyée sur simple demande auprès de votre Fédération.

☐ Permis bi départemental	N° Département n°1 :……	……. €
	Timbre Grand gibier n°1 :…….	+ ……. €
	N° Département n°2 :……	+ ……. €
	Timbre Grand gibier n°2 :…….	+ ……. €
	Taxes et redevances :	+ 97.28 €
	Frais dossier :	+ 5,00 €
	Total :	…….. €
Souscription de l'Assurance chasse RC auprès de la FDC69 (1)	Cochez la case ☐	+ 22.00 €
TOTAL A REGLER		……..€

Nous ne pouvons lister les tarifs des cotisations fédérales de toutes les fédérations mais nous vous les indiquerons sur simple appel téléphonique au 04.72.19.15.14 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

(du 12 juin au 15 septembre 2017)

PERMIS DEPARTEMENTAL HORS 69			
☐ Permis départemental hors 69	N° Département :…….		…… €
	Timbre Grand gibier :…….		+ ……. €
	Taxes et redevances :	*Si vous n'avez pas pris de validation pour l'année 2017-2018*	+ 53.14 €
		OU	**OU**
		***** *Si vous avez déjà pris une validation pour l'année 2017-2018*	+ 44.14 €
	Frais dossier :		+ 5,00 €
	Total :		……. €
Souscription de l'assurance chasse RC auprès de la FDC69 (1)	Cochez la case ☐		+ 22.00 €
TOTAL A REGLER			……..€

***** Nous envoyer une copie de votre validation 2017-2018 si vous l'avez prise dans un département autre que le Rhône

Retournez votre bon de commande, obligatoirement signé au recto, accompagné du règlement à l'ordre de « FDCRML – Régie de Recettes » à la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, Service Validation, 1 Allée du Levant- 69890 La Tour de Salvagny.